REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Date de la convocation :23/01/2024
Rendu exécutoire le : 30/01/2024
Date d'affichage : 30/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PUIMISSON

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf Janvier, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (10) : : BARTHES Daniel**,** Chantal Gabaude, REY Philippe, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, JEAN REMI ANTON, BAGNATI Sylvain, GUIEN Guylaine, GALINIER Norbert, QUIRINY Monique

Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, TRILLES Michel, MORLIERE Ludovic a donné procuration à BARTHES Daniel, NADAL Caroline a donné procuration à Gabaude Chantal,
Votants : (12)
Secrétaire de séance : VIALLES GISELE

N° 2024-02 :
OBJET : : **AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION MAIRIE 151- « CREATION D'UNE SALLE ARCHIVE »**

M le Maire expose le projet de réhabilitation de la Mairie actuellement située dans les anciens locaux de l'école élémentaire.

M le Maire rappelle que suite à l'intervention en 2024 de la mission archive au château afin de trier, inventorier et classer les documents existants, il est indispensable de créer une pièce dédiée aux archives qui vont être stockées dans la Mairie actuelle. Afin de respecter les normes imposées par les archives Départementales des travaux sont nécessaires.

Les travaux doivent être terminés quand la mission archive va intervenir pour le classement des documents dans la Mairie actuelle et non au château (trop de contraintes : pas de chauffage, personne seule, toilettes non disponibles), c'est pour ces raisons que nous demandons une dérogation au département afin de pouvoir commencer les travaux avant réception de l'avis.

DEVIS : 22724.06€ HT SOIT 27268.87 € TTC

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant, au titre de l'année 2024 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Date de la convocation :23/01/2024
Rendu exécutoire le : 30/01/2024
Date d'affichage : 30/01/2024

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	13 634.44 €	20 à 60%
Région			
Département	SERV ARCHIVES DEPARTEMENTALES	A demander	
Autres aides			
Auto-financement			
Fonds propres		9089.62€	
Emprunt			
Total HT		22724.06 € HT	

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement (Conseil Départemental et Région et autres aides)

- La commune **s'engage** à solliciter des subventions les plus larges possibles, à tous nos partenaires financiers (Département, Région, et autres)

- **APPROUVE** la mise en œuvre des études préalables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de séance
GISELE VIALLES

MAIRIE de PUIMISSON (Hérault)

Le Maire
Daniel Barthes

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr